



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

Siège : 17, rue du Fossé L-1536 Luxembourg • Adresse postale : L-2922 Luxembourg
Tél. : (+352) 28 228 283 • Adresse e-mail : maritime@ilr.lu

Demande de licence pour l'utilisation d'équipements radioélectriques sur un navire ou sur un bateau

S
E
R
V
I
C
E

M
A
R
I
T
I
M
E

S
E
R
V
I
C
E

M
A
R
I
T
I
M
E

1. Motif:

Nouvelle licence

Modification de la licence n° _____

2. Adresse du titulaire de la licence :

Prénom et nom:

Raison sociale:

Rue, numéro:

Code postal:

Localité:

Téléphone:

Mobile :

Adresse e-mail:

3. Gestionnaire du navire ou bateau :

idem titulaire

Prénom et nom:

Raison sociale:

Rue, numéro:

Code postal:

Localité:

Téléphone:

Mobile :

Adresse e-mail:

4. Adresse de facturation :

idem titulaire

Prénom et nom:

Raison sociale:

Rue, numéro:

Code postal:

Localité:

Téléphone:

Mobile :

Adresse e-mail:

5. Renseignements relatifs au navire ou bateau:

Nom du navire/bateau :

Numéro d'immatriculation:

Type:

Professionnel maritime (PRM)

Professionnel voie intérieure (PRVI)

Plaisance maritime (PLM)

Plaisance voie intérieure (PLVI)

Je désire obtenir les numéros
d'identification suivants:

Indicatif d'appel maritime

MMSI

ATIS

Code d'identification de l'autorité chargée
de la comptabilité (CIAC):

(si connu, non obligatoire)

Pour les communications terrestres:

Pour les communications par Inmarsat:

Numéros Inmarsat:

(si appareil Inmarsat à bord)

Port d'attache:

Nombre maximal de personnes à bord:

Nombre d'embarcation de sauvetage:

6. Renseignements relatifs aux équipements radioélectriques

Description de l'équipement	Unité	Fonctions assurées (à cocher)	Prix par équipement / par unité	Remarques
E/R VHF maritime fixe			100,00 €	
E/R VHF maritime portable			60,00 €	
E/R VHF GMDSS portable			60,00 €	
E/R MF/HF fixe			230,00 €	
NBDP			0,00 €	
AIS-SART			0,00 €	
EPIRB		<input type="checkbox"/> 121.525 MHz <input type="checkbox"/> 406.050 MHz <input type="checkbox"/> MEOSAR <input type="checkbox"/> GPS <input type="checkbox"/> AUTRES:	0,00 €	
SART			0,00 €	
NAVTEX			0,00 €	
AIS			0,00 €	
SSAS			0,00 €	
RADAR (Bande X)			0,00 €	
RADAR (Bande S)			0,00 €	
LRIT			0,00 €	
Inmarsat C		<input type="checkbox"/> EGC	0,00 €	
Inmarsat Mini-C		<input type="checkbox"/> EGC	0,00 €	
Inmarsat Mini-M			0,00 €	
Inmarsat Fleet		<input type="checkbox"/> F77 <input type="checkbox"/> Broadband	0,00 €	
GPS/DGPS			0,00 €	
Autres: (Équipements non-maritimes)				
E/R VHF fixe			100,00 €	
E/R VHF portable			60,00 €	
E/R UHF fixe			90,00 €	
E/R UHF portable			45,00 €	
SATPHONE		<input type="checkbox"/> IRIDIUM <input type="checkbox"/> IRIDIUM GO <input type="checkbox"/> IRIDIUM PILOT <input type="checkbox"/> AUTRES:	0,00 €	
4G-System			0,00 €	
5G-System			0,00 €	
ESVs			0,00 €	
VSAT			0,00 €	
PLB			0,00 €	
MOB			0,00 €	
WIFI Remote Control			0,00 €	

7. Emergency contact : (obligatoire)

Personne qui n'est pas à bord lors d'une virée en mer

Prénom:

Nom:

Téléphone:

Mobile :

Numéro alternatif joignable 24h/24 :

8. Pièces à joindre à la demande :

- Copie d'une pièce d'identité pour les plaisanciers maritime et voies intérieures
- Copie du certificat d'immatriculation
- Copie du certificat de programmation de la balise de détresse (EPIRB), à joindre aussitôt que possible

9. Renseignements relatifs au navire ou bateau:

L'établissement de la licence est soumis à la perception d'une redevance annuelle selon le règlement grand-ducal modifié du 21 février 2013 fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour la mise à disposition de fréquences radioélectriques, article 8.

La redevance annuelle due pour l'établissement ou le renouvellement de la licence ne constitue en aucun cas une offre de prix.

Le soussigné se déclare d'accord que les données fournies par la présente sont sauvegardées électroniquement dans une base de données auprès de l'Institut. En outre il se déclare d'accord que certaines de ces données sont notifiées auprès de l'UIT et peuvent être téléchargées du site <http://www.itu.int/itu-r/go/mars>.

Les numéros d'identification (ATIS, MMSI) doivent être programmés correctement dans les équipements concernés (ASN, RLS, VHF ATIS). L'Institut assignera ces numéros d'identification.

Tout changement du nom du navire, de la composition de l'installation radioélectrique, du titulaire de la licence etc. doit être signalé par courrier sans délai afin de modifier la licence.

Les dispositions générales applicables aux stations radioélectriques installées à bord des navires sont fixées par le Règlement des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications.

Toute installation radioélectrique doit être conforme à la réglementation en vigueur et dans les conditions prévues par celle-ci. A cette fin, il est nécessaire de vérifier la conformité CEI ou MED et de l'utiliser conformément aux prescriptions de la notice d'utilisation.

La licence est un document international. Elle doit se trouver obligatoirement à bord du navire. Elle décrit les équipements radioélectriques de la station de bord. Il est indispensable de veiller à ce que la licence soit à jour.

Une installation radioélectrique ne peut être utilisée que par une personne titulaire d'un certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord.

Le dossier sera traité lorsque toutes les informations seront en possession de l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Le soussigné certifie l'exactitude des données fournies. Il déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant ci-dessus et s'engage à les respecter.

Fait à: _____, le _____

Signature